

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 AVRIL 2017 A 18 H 30 A LA SALLE DES FETES DE SAULON-LA-CHAPELLE

PRESENTS : **PRESIDENT** : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Claude MALSERT (en remplacement de Jean-Paul SERAFIN), Antonio COBOS, André DALLER, Stéphane DELL'UNTO (en remplacement de Thomas CAGNIANT), Jean-Marc CHAPUIS (en remplacement de Evelyne GAUTHEY), Claude REMY, Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Gérard FRICOT, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Pierre GALTIE, Ludovic MILLE, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Gilbert RIGAUD (en remplacement de André ARZUR), Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD (en remplacement de Pascal BONVALOT), Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, Mary QUINTALLET, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Josiane MICHAUD, Gilles MUTIN, Olivier BAYLE, Florence VEDRENNE, Alain FORNEROL, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Didier PRORIOL, Chantale VIGOT (en remplacement de Umberto CHETTA), Christian ROUSSEL, Jean-Louis LEXTREYT, Aleth DETOT, Muriel MONIER, Hubert POUILLON, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Pascal JOLY (en remplacement de Sylvie VENTARD), Gilbert MORIN, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Isabelle CHAPUILLIOT-CATTIER, Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSES : Jean-Paul SERAFIN, Thomas CAGNIANT, Evelyne GAUTHEY, Lionel PAULIN, Jacky MOULIN, Léonard DILLENSCHNEIDER, Michel PERSONNIER, André ARZUR, Pascal BONVALOT, Marie-Josèphe VACHET, Anne SEGUIN, Gilles MALSERT, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Jean-Claude ALEXANDRE, Claude LEFILS, Rémi VITREY, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Florence ZITO, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Jacky MOULIN a donné pouvoir à Didier TOUBIN.

Michel PERSONNIER a donné pouvoir à Gérard FRICOT.

Marie-Josèphe VACHET a donné pouvoir à Bernard MOYNE.

Anne SEGUIN a donné pouvoir à Yves STIEFVATER.

Gilles MALSERT a donné pouvoir à Gilbert MORIN.

Jean-Claude ALEXANDRE a donné pouvoir à Gilles MUTIN.

Claude LEFILS a donné pouvoir à Josiane MICHAUD.

Rémi VITREY a donné pouvoir à Olivier BAYLE.

Florence ZITO a donné pouvoir à Antonio COBOS.

Après avoir procédé à l'appel nominal, Monsieur le Président fait approuver le compte rendu du conseil du 11 avril 2017 qui n'appelle pas d'observations particulières. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bernard MOYNE est nommé secrétaire de séance.

- 1) L'assemblée passe ensuite à l'ordre du jour et à l'examen des projets de délibérations suivants :

- **Expérimentation Cit'ergie**

Monsieur LEXTREYT, Vice-Président en charge du Développement Durable, exposait le cadre de ce dispositif visant à attribuer aux collectivités engagées dans cette démarche un label destiné à mettre en avant leurs efforts en matière de politique énergétique. Eu égard à ses engagements précédents dans les dispositifs TEPOS et TEP CV notamment, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a été sélectionnée par l'ADEME en vue d'expérimenter la mise en œuvre de ce label à l'origine plutôt destiné aux territoires urbains. Delphine PERRIN, chargée de mission développement durable, détaillait ensuite l'ensemble du processus et ses étapes de mise en œuvre ainsi que l'accompagnement technique et financier apporté par l'ADEME.

Monsieur le Président remerciait Delphine PERRIN et Jean-Louis LEXTREYT de leur intervention et soulignait tout l'intérêt de cette démarche.

Monsieur CHARLES demandait des précisions quant au processus de labellisation, notamment si celui-ci était suivi et évalué par un comité national (idem démarche ISO), ce que confirmait Delphine PERRIN.

Madame DETOT soulignait que si l'ADEME avait sollicité la Communauté de communes pour expérimenter cette démarche, c'est grâce aux engagements précédents des ex EPCI dans des démarches de développement durable.

Monsieur SEGUIN regrettait que certains freins soient parfois mis dans le développement des énergies renouvelables (avis de l'architecte des Bâtiments de France pour la pose de panneaux photovoltaïques par exemple). Monsieur MUTIN partageait cet avis concernant le périmètre des AVAP.

La délibération proposée était adoptée à l'unanimité.

- **Engagement pour la maîtrise d'ouvrage de l'appel à projet "site pilote pour la reconquête de la biodiversité"**

Monsieur BROCHOT, Vice-Président en charge de la Biodiversité, rappelait que le Conseil communautaire s'était préalablement prononcé en faveur du dépôt d'une candidature de la Communauté de communes à cet appel à projet. Pour finaliser ce projet, le Ministère de l'Environnement souhaite que la Communauté de communes s'engage, sous réserve de la sélection des projets, à porter les actions détaillées dans la réponse à l'appel à projet, ce qui est l'objet de la délibération proposée.

Les actions en question étaient détaillées et commentées, Monsieur BROCHOT soulignant notamment leur lien et leur cohérence avec le dossier précédent, Cit'ergie, et le plan paysage du bassin carrier de Comblanchien.

Des questions étaient soulevées concernant le montage financier (Monsieur GARNERET), la durée de mise en œuvre des actions qui s'étalent au delà de la durée de l'appel à projet (Monsieur JOBARD). Monsieur PRORIOL regrettait que les conseillers communautaires n'aient pas pu prendre connaissance des fiches actions préalablement et s'interrogeait sur les contraintes éventuelles apportées par ces dispositifs sur les communes, les habitants et les entreprises. Il était précisé que les dispositifs proposés ne sont que des mises en œuvre des textes législatifs et réglementaires existants, que leur mise en œuvre s'inscrit effectivement sur le long terme et que chaque action sera le moment venu avant mise en œuvre, à nouveau soumise au Conseil communautaire, notamment pour valider le montage financier et le solde à financer par la Communauté.

Monsieur ROUSSEL exprimait ses doutes sur les financements mobilisables et se demandait si la Communauté ne devait pas s'interroger sur l'ensemble de ses priorités avant de s'engager dans des démarches aussi complexes.

Madame PAUL-MONCEAUX faisait part de ses craintes sur le fait que toutes ces contraintes environnementales risquaient d'évoluer vers un véritable carcan.

Des précisions étaient enfin apportées concernant l'origine des fonds privés (autofinancement des carriers pour la végétalisation des terriils).

A l'issue de ces débats, la délibération proposée était adoptée par 52 voix Pour, 9 voix Contre et 13 Abstentions.

- **Appel à projet "Collège" du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles**

Le Conseil communautaire validait la reconduction de cette action visant à favoriser à la découverte de la richesse de la réserve naturelle de la Combe Lavaux auprès des collégiens par une série d'animations. Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Adhésion Ecofolio et nouveau contrat Eco Emballages**

Reprise des conventions engagées avec ces éco organismes avec les ex EPCI dissouts. Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Conventionnement des écoles de musique intercommunales**

Le Conseil communautaire approuvait le renouvellement des demandes de conventionnement des écoles de musiques de Nuits-Saint-Georges (niveau 2) et de Gevrey-Chambertin (niveau de base). Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Indemnités des élus**

Le Conseil communautaire approuvait la modification de la délibération du 9 février 2017 supprimant, conformément aux dernières dispositions réglementaires en vigueur, la référence à l'indice 1015. Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Dernière minute**

La délibération relative à l'adhésion au centre de remboursement des CESU était modifiée afin de prendre en compte ce moyen de paiement pour les activités extra scolaires. Délibération adoptée à l'unanimité.

2) Questions diverses

- **Projet de locaux pour l'école de musique intercommunale de Nuits-Saint-Georges.**

Madame POSTANSQUE, Vice-Présidente en charge du Développement Culturel, présentait en détail le projet de création de nouveaux locaux pour l'école de musique intercommunale de Nuits-Saint-Georges engagée par la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges depuis 2015. Les études de faisabilité techniques et financières, ainsi que le programme de l'équipement, était commenté. Madame POSTANSQUE concluait sa présentation en précisant qu'une option subsiste dans le projet quant à la création concomitante avec les locaux de l'EMI, d'une extension pour accueillir la médiathèque de Nuits-Saint-Georges dont les locaux actuels ne sont pas adaptés à son développement. Une décision reste à prendre sur cette éventualité avant de lancer le concours d'architecte.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE

Madame GALLOIS intervenait pour obtenir des précisions sur les surfaces de la médiathèque de Gevrey-Chambertin mentionnées par Madame POSTANSQUE et exprimer son avis favorable à ce projet.

Monsieur le Président demandait des précisions quant aux éléments de prospective concernant l'évolution des effectifs de l'EMI et indiquer que ce projet devait désormais s'inscrire dans une relation étroite entre les deux écoles de musiques intercommunales existantes. Monsieur CARTRON précisait que le projet anticipait une augmentation mesurée des effectifs mais mettait surtout l'accent sur la qualité des équipements proposés.

- **Aménagement de la carrière de Villars-Fontaine pour la création d'un site culturel.**

Monsieur LIGNIER, Maire de Villars-Fontaine, accompagné de Cécile JOBARD-LEPERS, chargée de mission de l'association Vill'art, présentait le projet porté par sa commune en vue de la rénovation de l'ancienne carrière en un site à vocation multiculturel et revenait également sur les manifestations culturelles qui y ont été organisées en 2016.

Monsieur le Président remerciait Monsieur LIGNIER de cette présentation et l'interrogeait en conclusion sur la sollicitation faite auprès de la Communauté de communes. Selon les éléments du plan de financement prévisionnel présenté, Monsieur LIGNIER indiquait que la commune, eu égard au caractère communautaire de l'opération, soutenue par les autres collectivités, s'inscrivant dans le plan de gestion UNESCO et le plan paysage du bassin carrier, solliciterait un fonds de concours de la Communauté à hauteur de 50 000 €.

- **Devenir des locaux de l'ex CCSD à Saulon-la-Chapelle.**

Monsieur BORTOT, Maire de Saulon-la-Chapelle, souhaitait connaître les intentions de la Communauté de communes quant au devenir de ces locaux. Monsieur le Président répondait que les locaux en question avaient totalement vocation à rester dans le patrimoine communautaire, que pour des raisons d'organisation des services ils n'accueilleraient vraisemblablement pas de service administratif mais qu'il était très souhaitable d'envisager la développement d'un service ou d'une activité communautaire en direction des habitants et qu'il avait chargé Monsieur POULOT et Madame VENTARD de travailler sur cette question.

- **Logo de la Communauté.**

Le Président présente les résultats des votes portant sur le choix du nouveau logo. Plus de 850 votes ont été recensés sur la page Facebook, le site internet de la Collectivité et dans les urnes mises à disposition dans nos locaux. 70 % des votes se sont portés sur la proposition n° 2, qui en fait aujourd'hui notre nouveau logo.

- **Locaux périscolaires à Saulon-la-Rue.**

Monsieur GARNERET, Maire de Saulon-la-Rue, expliquait le manque de places conduisant parfois à refuser des élèves et souhaitait connaître les intentions de la Communauté de communes pour solutionner ce problème. Madame DUREUIL, Vice-Présidente en charge de l'Enfance Jeunesse, répondait qu'elle avait bien connaissance du problème qui n'était sans doute pas nouveau. Deux niveaux de réponse devaient être apportés à court terme pour trouver des solutions immédiates et à moyen et long terme pour envisager un schéma global et cohérent des accueils périscolaires à l'échelle de ce territoire en forte croissance démographique.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 10.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE